



Pénibilité

Pression

Sous-effectif

Polyvalence

ASEM

Depuis la pandémie, la charge de travail a augmenté dans les écoles, nous sommes demandées partout alors que notre travail est déjà pénible et fatigant !

Nous servons souvent de « bouche trou », nous subissons souvent des plannings à géométrie variable, en fonction des absences des un.es et des autres.

**Nombre d'entre nous ne peuvent pas terminer leur carrière à l'école parce que leur physique ne suit plus.**

Chaque année des milliers d'ATSEM, dans toute la France (une centaine à Paris), se retrouvent en commission de réforme, parfois en retraite d'office pour invalidité sans aucun reclassement.

Avec la loi de Transformation de la Fonction publique (loi du 6 août 2019), il n'y a même plus de commissions de réforme ! Le saccage va être de plus en plus expéditif. Nous voulons une reconnaissance précise de la pénibilité de notre métier. Une reconnaissance de haut niveau qui passe par la diminution du temps de travail et un départ anticipé à la retraite.

Avec la loi de Transformation de la fonction publique, pour remercier notre investissement dans les écoles maternelles et polyvalentes, c'est le vol des congés à la Ville de Paris qui passent à 1607 heures annuelles, ce sont les menaces contre notre droit de grève, c'est la suppression de nos CAP...

**Une carrière au mérite!! Mérite de quoi? D'être bien obéissant.es, de bien laver les classes...**

Notre investissement auprès des enfants pendant le temps de l'interclasse et des TAP, ainsi que l'assistance auprès des enseignants dans les classes ne sont pas du tout reconnus. C'est cette reconnaissance semi-pédagogique et éducative que nous voulons.

**Pour toutes ces raisons, la CGT Affaires Scolaires revendique :**

- L'augmentation immédiate de nos salaires ;
- L'accès à la catégorie B « type » au regard de nos missions et qualifications ;
- Une ASEM par classe et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité de notre métier : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaire, reconnaissance des sujétions particulières, inscription du cadre d'emplois des ATSEM auprès de la CNRACL, en carrière active (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- La reconnaissance de nos missions éducatives, conformément au référentiel du CAP Petite Enfance ;
- Pour l'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique.

**POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ PARTOUT ET POUR TOU.TE.S  
POUR PRÉPARER L'AVENIR DES ENFANTS, IL FAUT AMÉLIORER LE PRÉSENT DES ASEM**



[affairescolaires.cgvilledeparis.fr](http://affairescolaires.cgvilledeparis.fr)

